

## Eco-exemplarité des collectivités

Actions Eco-exemplaires  
Région : Nouvelle Aquitaine



### Collectivité

Syndicat Mixte Départemental  
pour L'Élimination des Déchets  
Ménagers et Assimilés

19, Rue Cruveilhier\_Bp 13 114  
87031 Limoges

### Partenariats

Communes et communautés de  
communes  
ADEME (PLP)

### Date de lancement

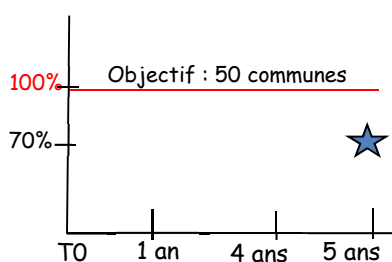
2011

### Objectif

50 communes engagées en 2015

### Réalisation objectif

5 chartes - 34 communes  
engagées



Mots clés : Administration publique | Biodéchets | Déchets dangereux | Déchets verts | Emballages | Equipements électriques et électroniques | Ordures ménagères résiduelles | Papier | Plastiques | Eco-exemplarité | Démarche globale (Agenda 21/PCET/AEU)

### Résumé :

En continuité avec sa propre démarche éco-exemplaire, le SYDED **accompagne les collectivités de son territoire dans leur engagement vers l'éco-exemplarité** par le biais d'actions de sensibilisation, d'une charte et de soutiens à des actions concrètes de réduction des déchets.

### Pourquoi agir ?

Le SYDED est un syndicat rural de collecte et traitement des déchets regroupant 14 intercommunalités adhérentes, 182 communes et près de 170 000 habitants. L'engagement dans l'éco-exemplarité répond à plusieurs attentes :

- Réduire la quantité et la nocivité des déchets des collectivités

Pour être efficace, cette action doit être menée dans chacune des collectivités membres ; or, avec la délégation de compétence « gestion des déchets » aux structures intercommunales, les communes sont davantage impliquées sur la propreté et le bon déroulement du service de collecte que sur les aspects quantitatifs. **Il convient donc de les mobiliser sur ce volet.**

- Impliquer les collectivités dans la démarche de prévention des déchets

La sensibilisation des élus et les actions d'éco-exemplarité qu'elles mènent constituent un **bon relais local** pour « diffuser » le programme de prévention sur le territoire

- L'exemplarité des communes renforce les messages de prévention et de tri en direction des ménages

Les actions concrètes menées par les collectivités sont autant **d'exemples et de moyens de sensibilisation** des particuliers.

### Planning

Décision : TO

Durée de l'action : permanente

### Coûts

5 500€ environ pour 50 guides éco-exemplarité (création et impression) et 1400€ environ d'achat de gobelets réutilisables

40 à 100€ par composteurs installés

1 200€ environ pour la communication et le matériel (gaspillage alimentaire)

### Moyens humains

Chargé de prévention : 10 jours en 2013 et 4 jours par an ensuite

Assistants de prévention : 25 jours :an depuis 2014

Ponctuellement, chargée de com et agents techniques

### Bilan en chiffres

5 collectivités signataires de la charte et 5 états des lieux

Création d'un guide

2 Actions de sensibilisation élus

Actions ciblées

### Lien fiche action-résultat :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/eco-exemplarite-des-collectivites-0>

### Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME

[www.ademe.fr/dechets](http://www.ademe.fr/dechets)

[www.reduisonsnosdechets.fr](http://www.reduisonsnosdechets.fr)

<http://optigede.ademe.fr>

Sur le site de la collectivité :

[www.syded87.org](http://www.syded87.org)

### Contacts

SYDED

E-mail : [vlucaïn@syded87.org](mailto:vlucaïn@syded87.org)

ADEME DR Nouvelle Aquitaine

E-mail : [laurent.jarry@ademe.fr](mailto:laurent.jarry@ademe.fr)

## L'action mise en œuvre par la collectivité

- Sensibilisation globale au niveau syndical

En 2011 : **sensibilisation** des élus à la démarche dans le cadre des réunions du PLPLD

En 2012 et 2013 : organisation de ½ **journées de sensibilisation des élus à la prévention** ; proposition d'une **charte des collectivités éco-responsables** et signature par 5 intercommunalités membres, lancement des premières actions

En 2013 -2014 : création et diffusion du **guide** auprès de celles engagées

2015 : mise en ligne du [guide éco-exemplarité](#).

- Actions auprès des collectivités adhérentes

En 2012, à la suite de la sensibilisation, une première communauté de communes a été volontaire pour s'engager ; les élus de cette communauté de communes ont été sensibilisés à leur tour et des premières actions ont été mises en place.

En 2013, un état des lieux et diagnostic des pratiques a été mené dans les collectivités signataires. La sensibilisation des élus a été renouvelée pour 3 communautés de communes supplémentaires

- Actions concrètes menées

Mise en place du **compostage dans tous les services et les écoles** de deux communautés de communes.

**Sensibilisation de toutes les écoles** de deux communautés de communes à la lutte contre le gaspillage alimentaire. (L'objectif est d'étendre aux écoles des autres communautés de communes).

Mise en place **du tri dans les cimetières** d'une communauté de communes.

Actions de communication sur le **tri du papier** portées par 1 communauté de communes.

**Co-achat de gobelets réutilisables** avec deux communautés de communes.

## Le « plus » de l'opération

**L'approche complète** de l'action envers les collectivités du territoire : sensibilisation, charte, diagnostic, plan d'action, création d'un guide « évolutif » qui propose des pistes d'amélioration en fonction des déchets produits

## Reproductibilité

L'opération est reproductible, cette action montre néanmoins que la mobilisation d'un grand nombre de collectivités est un long travail qui demande de la constance dans le temps.